



**Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres Consulaires**

OBJET : Débat d'orientations budgétaires – Année 2024

EXPOSE

L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doivent procéder à l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Ce débat a pour vocation de permettre la présentation à l'assemblée délibérante des orientations budgétaires. Il est organisé dans un délai de 10 semaines précédant l'examen des budgets primitifs.

Le document joint en annexe de la présente délibération et sur lequel s'appuie ce débat traite, entre autres éléments :

- de la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes,
- des engagements pluriannuels envisagés,
- de la structure et de la gestion de la dette,
- de la structure et de l'évolution des effectifs et dépenses de personnel.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres Consulaires » réunie le 6 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire, par son vote, donne acte au Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2024 et de la remise du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

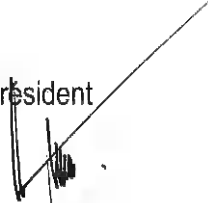
Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20231215-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2023

Publication le : 15-12-2023

Conseil Communautaire du 14



Le Président,



Alain HUNAUULT



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

14 décembre 2023

CADRE JURIDIQUE

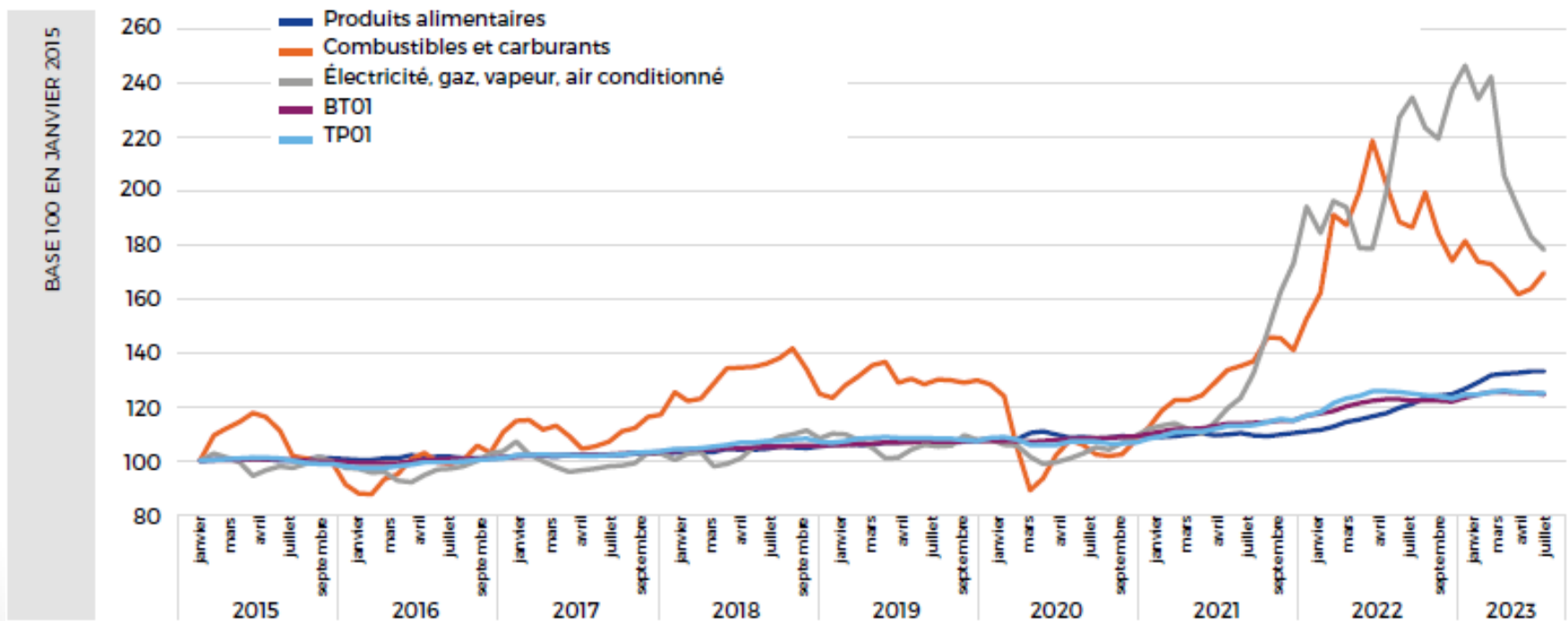
- Conformément à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les Communautés de Communes qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, doivent organiser un débat d'orientations budgétaires.
- Il est organisé dans un délai maximal de 10 semaines précédent l'examen des budgets primitifs.
- Ce débat a pour vocation de permettre :
 - d'informer sur la situation financière de la collectivité
 - de discuter de ses orientations budgétaires
- Ce document doit, entre autres éléments, traiter des points suivants :
 - la structure et l'évolution des dépenses,
 - la structure et la gestion de la dette,
 - l'évolution du besoin de financement annuel,
 - la structure et l'évolution des effectifs.

CONTEXTE ECONOMIQUE

➤ Principaux indicateurs impactant la dépense locale

Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Source : Indices Insee

➤ Les prix restent élevés par rapport aux normes historiques

CONTEXTE ECONOMIQUE

➤ **Ralentissement de la dynamique de croissance et inflation persistante mais en baisse plus rapide que les anticipations**

La hausse des prix à la consommation est tombée à 3,4 % en novembre sur un an, après 4 % en octobre et 4,9 % en septembre.

Cette décrue est plus accentuée encore que ce qu'anticipaient les économistes et devrait se confirmer sur la durée.

Les facteurs d'incertitude restent néanmoins nombreux avec en particulier les prix du pétrole et du gaz suspendus à l'évolution de la situation au Proche-Orient.

Le prix à payer de cette maîtrise de l'inflation ce sont **des taux d'intérêt plus élevés, des financements plus difficiles et donc un ralentissement économique.**

Selon l'Insee, l'économie française s'est finalement repliée de 0,1 % au troisième trimestre. Sur l'année 2023, l'acquis de croissance à la fin du troisième trimestre s'établit à 0,8 % et ne devrait pas atteindre 1% en année complète.

Les prévisions les plus récentes pour 2024 des principaux économiques se positionnent à 0,8 % pour 2024.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

La Dotation Globale de Fonctionnement des EPCI
=
Dotation d'Intercommunalité (DI)
+
Dotation de Compensation (Compensation Part Salaires - CPS)

- Légère augmentation de la dotation d'intercommunalité ...
- financée en partie par une minoration de la dotation de compensation (compensation part salaires moins 1,3%)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PLF 2024
103M€	146M€	107M€	115M€	89M€	93M€	103M€	27M€	60M€
-1,9%	-2,8%	-2,1%	-2,3%	-1,8%	-1,9%	-2,19%	-0,58%	-1,3%

- Une dotation qui n'est pas indexée sur l'inflation

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

- Révision du montant de la fraction de TVA en contrepartie de la suppression de la TH

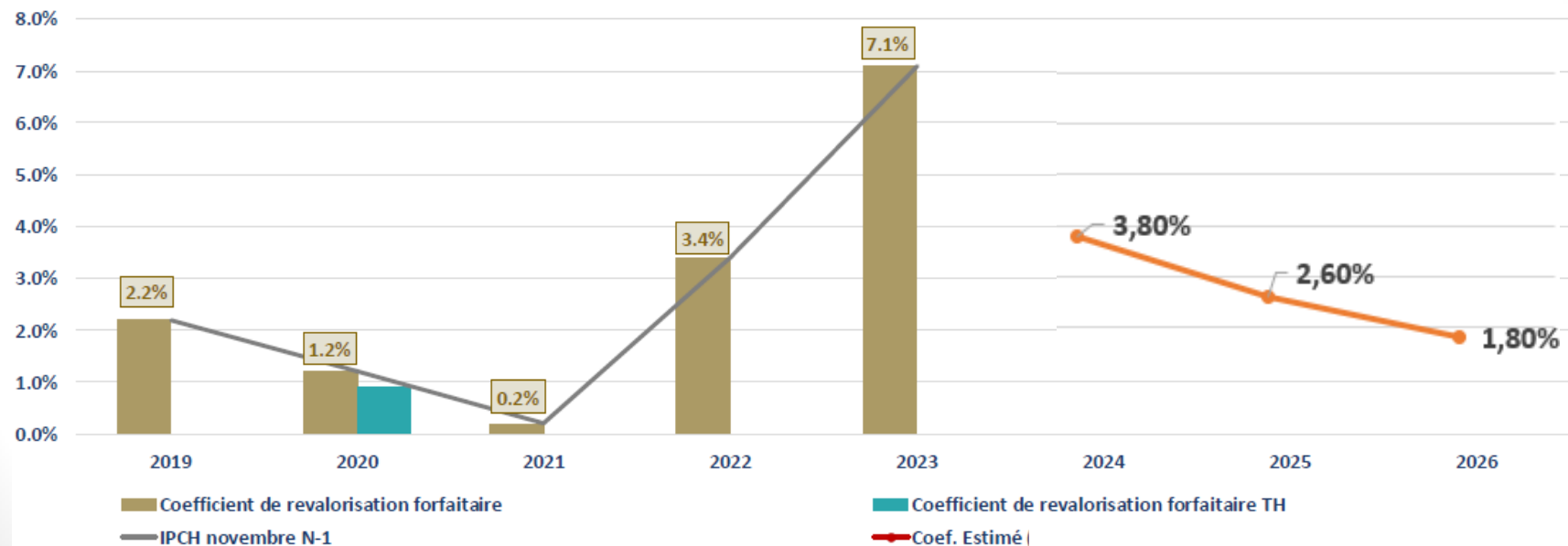


- Pour l'année 2023, la TVA a progressé moins vite que prévu.
- Ainsi la fraction de TVA 2023 des EPCI progresserait de seulement + 3,7% contre une prévision de + 5,10% dans l'état fiscal 1259 (montant notifié au premier trimestre 2023).

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

➤ Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. En cas de déflation, dans l'état actuel de la législation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne devrait être appliquée.



LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

- **Poursuite de l'allègement des impôts de production des entreprises = suppression de la CVAE**

	2023	2024 à 2027
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression progressive de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

	Calcul de la compensation
PART 1 : part individuelle fixe	Moyenne CVAE entre 2020 et 2023 + compensation d'exonération de CVAE entre 2020 et 2023
PART 2 : part « dynamique »	Reversement en fonction de l'évolution de la TVA nationale via le fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET). Pour 2023 : 600M€ répartis avec comme clé de répartition: 1/3 en fonction les bases de CFE et pour 2/3 sur en fonction des effectifs. Pour 2024 : une proposition de décret présenté au CFL prévoit la même répartition pour 2024 mais un changement de règle à compter de 2025 (avis défavorable du CFL)

BUDGET PRINCIPAL

Rétrospective et estimation des résultats 2023

Hors cessions - Restes à réaliser inclus en investissement dépenses et recettes

	Rétrospective					Projection
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des recettes réelles de fonctionnement	20 462 380	21 769 075	20 898 927	22 201 198	23 079 791	24 180 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 239 659	18 472 457	18 666 784	19 604 394	21 278 516	22 185 000
Epargne brute	2 222 721	2 821 618	2 229 668	2 465 554	1 801 275	1 995 000
Taux d'épargne brute	10,9%	13,0%	10,7%	11,1%	7,8%	8,3%
Recettes exceptionnelles						1 386 379
Total des recettes réelles d'investissement	876 785	481 982	700 393	2 911 963	1 633 629	8 525 011
Total des dépenses réelles d'investissement	2 809 770	3 074 706	4 024 118	4 364 240	5 767 275	12 866 337
Fonds de roulement en fin d'exercice	7 563 193	8 267 086	7 175 504	8 441 844	6 072 156	5 112 210
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	6 075 842	5 597 984	5 134 199	5 911 163	5 350 395	4 955 175
Ratio de désendettement	2,73	1,98	2,3	2,4	2,97	2,48

Perspectives année 2024 et suivantes

En matière de dépenses

➤ De nouvelles mesures impactant la masse salariale

- les effets en année pleine des mesures qui ont été actées en 2023
- 5 points d'indice supplémentaires pour chaque agent à compter du 1^{er} janvier 2024
- augmentation du taux de la cotisation CNRACL d'un point en 2024 -> compensation envisagée
- obligation à venir de prendre en charge une partie des frais de prévoyance et de complémentaires santé en 2025 et 2026

Coût cumulatif des mesures à ce jour estimé à 500 K€ par an pour la CCCD

(+ 3,5% en 2022, +1,5 % en 2023, + 5 pts en 2024)

Soit un surcoût de 1 500 K€ à échéance 2026

Perspectives année 2024 et suivantes

En matière de recettes

- **Réduction des leviers fiscaux classiques, qui permettaient une gestion pluriannuelle des recettes, remplacés par des compensations**
- **Des ressources moins dynamiques et dépendantes du contexte socio-économique national**
 - Ralentissement de l'évolution des recettes fiscales, prévisions de revalorisation des bases foncières à 3,8 % pour 2024, inférieure à 3% en 2025 et inférieure à 2% en 2026
 - L'évolution des recettes de la TVA serait également ralentie, au regard de l'évolution du PIB. Or, la TVA constitue désormais le principal impôt local, puisqu'elle représente en 2023 près d'un tiers des recettes fiscales de la collectivité
- **Des dotations non indexées sur l'inflation**

Des recettes incertaines et moins dynamiques que les dépenses

Éléments de prospective - fonctionnement

	Rétrospective			Projection	Prospective
	2020	2021	2022	2023	2024
Total des recettes réelles de fonctionnement	20 898 927	22 201 198	23 079 791	24 180 000	24 736 140
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 666 784	19 604 394	21 278 516	22 185 000	22 765 000
Épargne brute	2 229 668	2 465 554	1 801 275	1 995 000	1 971 140
Taux d'épargne brute	10,7%	11,1%	7,8%	8,3%	8,0%

Pour conforter son autofinancement pour les années à venir, la collectivité doit :

- poursuivre sa gestion active des dépenses de fonctionnement
- identifier de nouvelles sources d'économies

Analyse des produits des services

Toujours pour conforter son autofinancement, la collectivité doit également réfléchir sur les recettes et notamment la tarification des services.

Une augmentation moyenne de 5 % avant arrondis est proposée.

L'impact moyen sur les principaux services est présenté ci-dessous.

Impact en € d'une hausse des tarifs de		
PRODUITS DES SERVICES	CA 2022	+ 5%
Espaces aquatiques Choisel et Dauphins	395 189	19 759
Foirail	319 495	15 975
Jeunesse (dont sejours, patinoire et ludothèque)	218 854	10 943
Conservatoire	146 977	7 349
	1 080 515	54 026

Avancement du Programme Pluriannuel d'Investissement

Poursuite du programme d'investissements présenté dans le cadre du contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) 2020-2026 adopté le 7 octobre 2021

Libellé	Total 21/26	Réalisé 2021-2023	24/26	26 et s.
Aménagement de liaisons douces	1 560 000	1 321 192		200 000
Autopartage et vélos à assistance électrique	600 000	259 316		330 000
Contournement Derval	500 000			
Ligne SNCF	505 000	soldé		
Bâtiment tertiaire	2 520 000	2 129 297	400 000	
Réhabilitation site Acier +	6 000 000	soldé		
Rénovation ancienne maison retraite Derval	1 661 500	662 163		1 000 000
Bibliothèques	810 000	489 777		350 000
Multi-accueils	2 200 745	1 318 050	1 000 000	
Espace aquatique Dauphins	11 700 000	2 021 182	11 400 000	
Equipements sportifs	3 600 000			3 600 000
Offre d'accueil touristique	1 200 000			1 200 000
Aménagement du site de la Hunaudière	700 000	soldé		
Voies vertes et sentiers de randonnées	1 250 000			1 250 000
Foirail, France Services	650 000	soldé		
Voirie, hydraulique et réseaux	2 200 000	soldé		
Rénovation énergétique (hors piscines)	500 000	inclus dans récurrent		
Total dépenses programme	38 157 245	17 002 904	12 800 000	7 930 000

Prospective 2024-2026

- Fonds de roulement estimé fin 2023 + Résultat annuel plancher à 1 500 K€ (x 3 ans)
- Investissements PPI 12 800 K€
- Investissements hors PPI = enveloppe annuelle maximale de 2 000 K€ correspondant aux investissements courants + fonds de concours + OPAH
- Emprunt complémentaire de 7 900 K€

Fond de roulement fin 2023	5 112 210
Résultat minimum 2024-2026	4 500 000
PPI	-18 800 000
Subventions et FCTVA	4 500 000
Emprunt	7 900 000
Remboursement capital de la dette	-2 090 520
Fonds de roulement fin 2026	1 121 690

- Un ratio de désendettement qui reste inférieur à 10 ans à fin 2026
- Augmentation des frais financiers qui vient impacter l'autofinancement

Orientations pour 2024

- **Pas de hausse des taux de fiscalité ni du produit de la taxe GEMAPI**
- Maintien du niveau d'engagement de la collectivité en fonctionnement avec pour objectif la continuité des services offerts à la population
- **Nécessité de stabiliser voire diminuer les dépenses de fonctionnement**
- Emprunt de 7 900 K€ inscrit sur 2024 avec une période de tirage étalée sur 2024/2026
- Réhabilitation de l'espace Dauphins
- Ouverture du bâtiment IUT et du multi-accueil de la Borderie
- Lancement des études du multi-accueil St Vincent
- Poursuite des fonds de concours aux communes
- La poursuite du développement des mobilités douces : stations libre service vélos à assistance électrique et autopartage
- Poursuite de la politique environnementale : dispositif 44 000 arbres, suspension prime vélos électriques

DETTE AU 31/12/2023

DETAILS ENDETTEMENT AU 31/12/2023 – budget principal

Synthèse

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
4 955 175 €	2,91%	16 ans et 7 mois	6

Par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	2 472 661 €	49,90%	1,82%
Variable	61 000 €	1,23%	4,37%
Livret A	2 421 514 €	48,87%	4,00%
Ensemble des risques	4 955 175 €	100,00%	2,91%

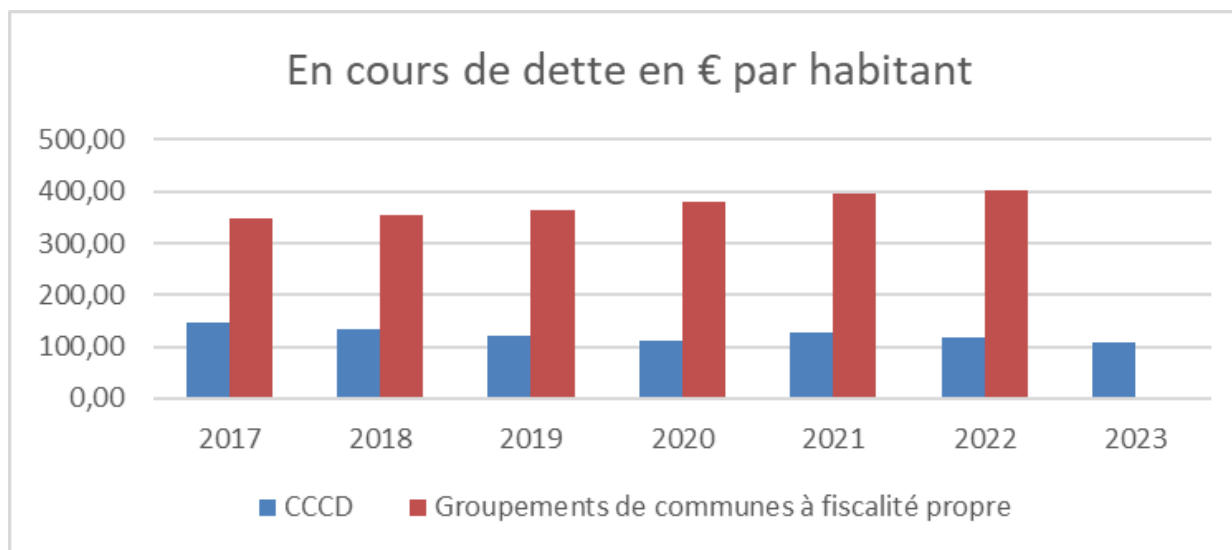
DETTE AU 31/12/2023

En 2022, afin de bénéficier de taux d'intérêt intéressants, la CCCD a contracté un emprunt de 4 000 K€. Cet emprunt fera l'objet d'un tirage début 2024.

En conséquence, il n'apparaît pas dans les états de dette au 31/12/2023.

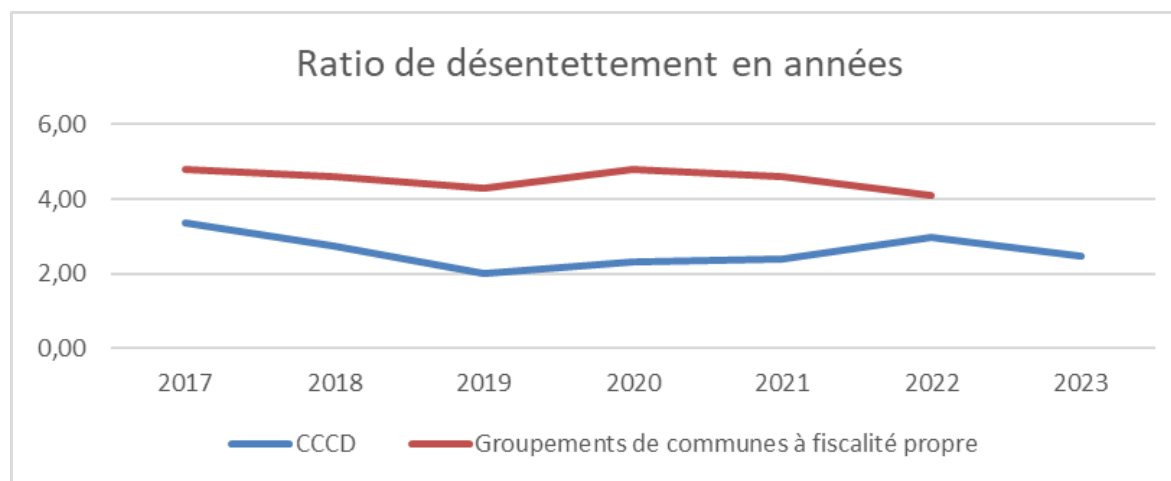
En 2023, conformément à la décision prise lors du DOB, il n'a pas été fait recours à l'emprunt.

Une collectivité peu endettée à fin 2023



DETTE AU 31/12/2023

Avec une bonne capacité de désendettement (en cours de dette rapporté à l'épargne brute)

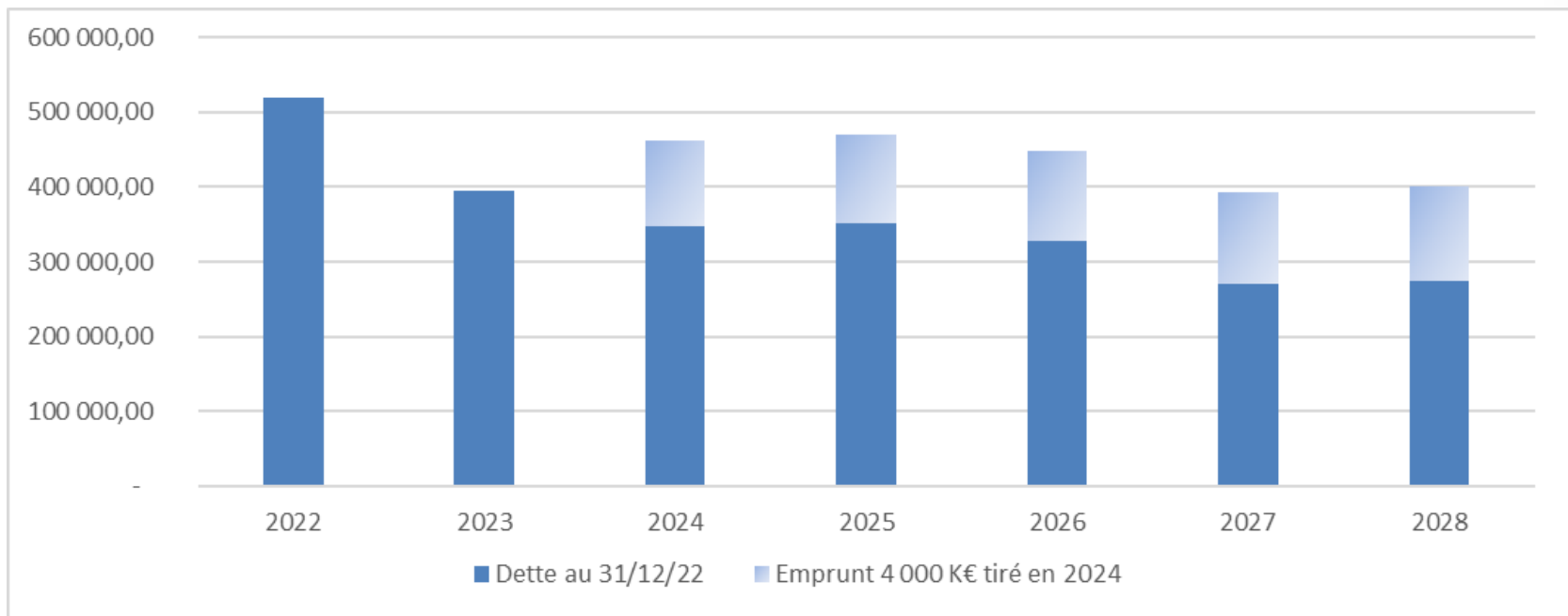


La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a défini, pour chaque type de collectivité territoriale ou de groupements, un plafond national de référence.

Il s'établit à **12 ans** pour les communes et EPCI.

DETTE AU 31/12/2023

Profil d'extinction de la dette au 31/12/2023



ENDETTEMENT AU 31/12/2023

budgets annexes

Sur le budget annexe zones, en 2021, une convention de crédit moyen terme a été signée pour 3 ans pour un montant de 1 180 K€ au taux fixe de 0,33 %.

Seuls les frais financiers sont payés.

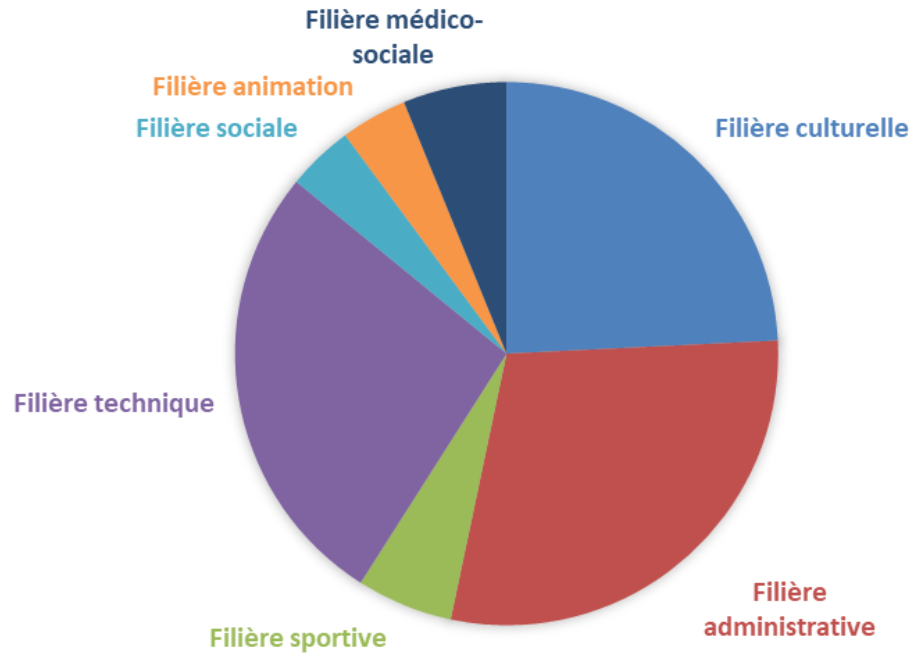
Possibilité de remboursement à tout moment (en cas de vente de terrain notamment) sans frais.

Sur le budget annexe SICTOM, en 2022, un emprunt de 1 200 K€ a été réalisé au taux fixe de 2,5 %.

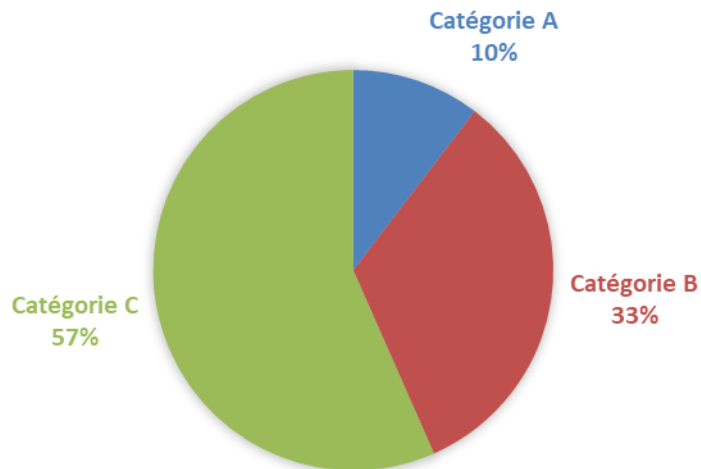
	2023	2024	2025	2026	2027
Capital restant du fin	1 153 134,64 €	1 105 086,62 €	1 055 826,08 €	1 005 322,44 €	953 544,33 €
Capital payé sur la période	46 865,36 €	48 048,02 €	49 260,54 €	50 503,64 €	51 778,11 €
Intérêts payés sur la période	22 473,88 €	28 380,26 €	27 167,74 €	25 924,64 €	24 650,17 €

ELEMENTS SUR LA STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL

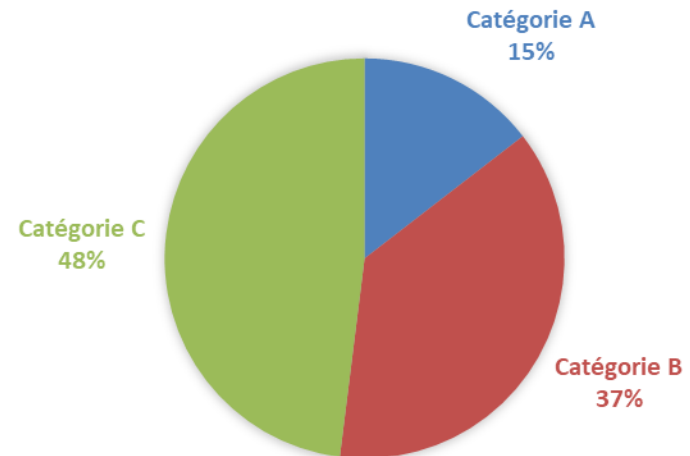
RÉPARTITION PAR FILIÈRES EN 2023

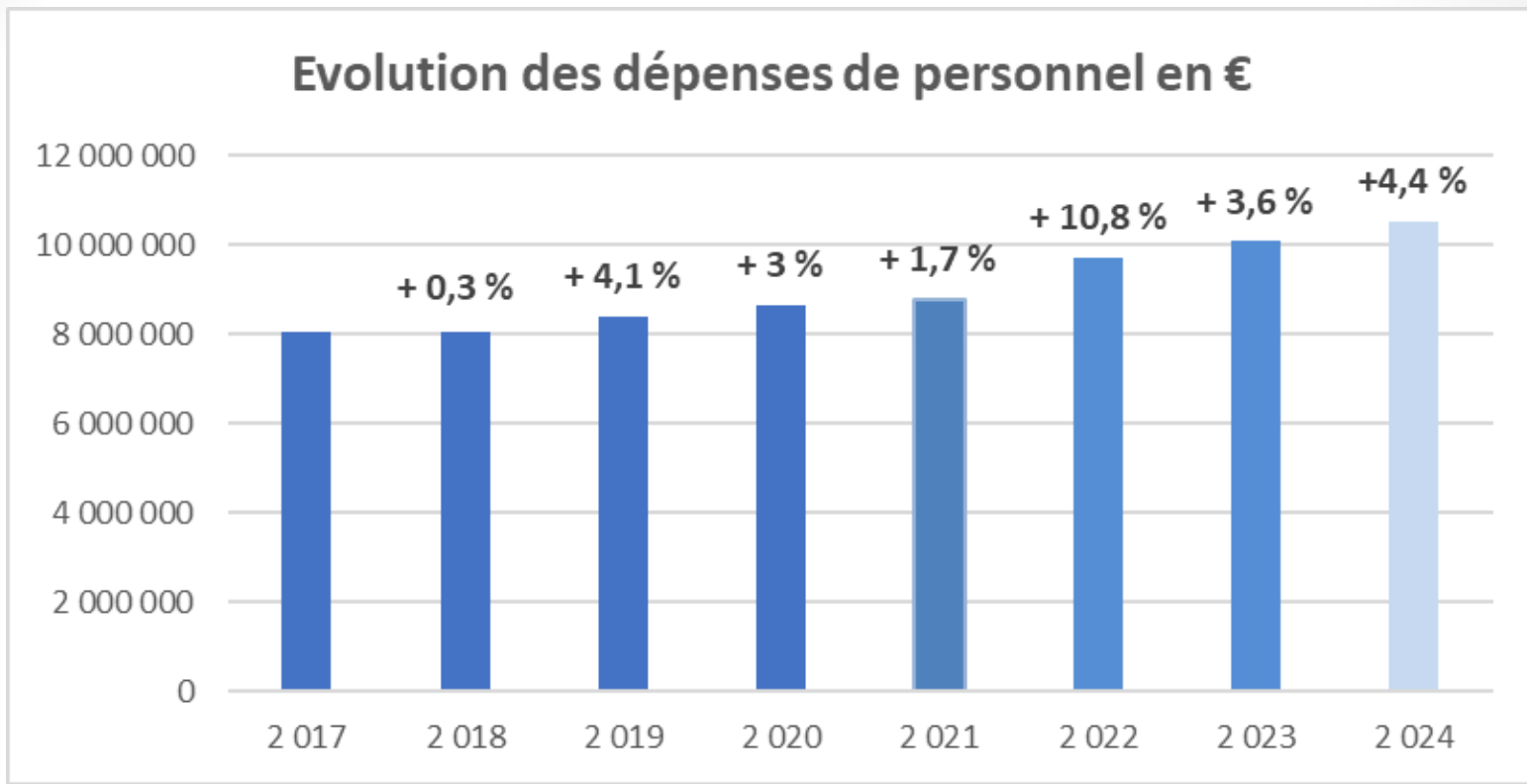


RÉPARTITION PAR CATÉGORIES EN 2017



RÉPARTITION PAR CATÉGORIES EN 2023





En 2024

- impact en année pleine de la hausse de la valeur du point intervenue au 1^{er} juillet 2023
- attribution de 5 pts d'indice à tous les agents

BUDGETS ANNEXES

Des budgets (TEOM, REOM et SPANC) qui doivent arriver à l'équilibre sans intervention du budget général → financement par les usagers du service

Le budget office du tourisme, service public administratif, dont l'équilibre se fait grâce à une subvention du budget principal

Des budgets de type lotissement (Immobilier d'entreprise et Zones d'activités) qui ont vocation à s'équilibrer sur la durée de l'opération.

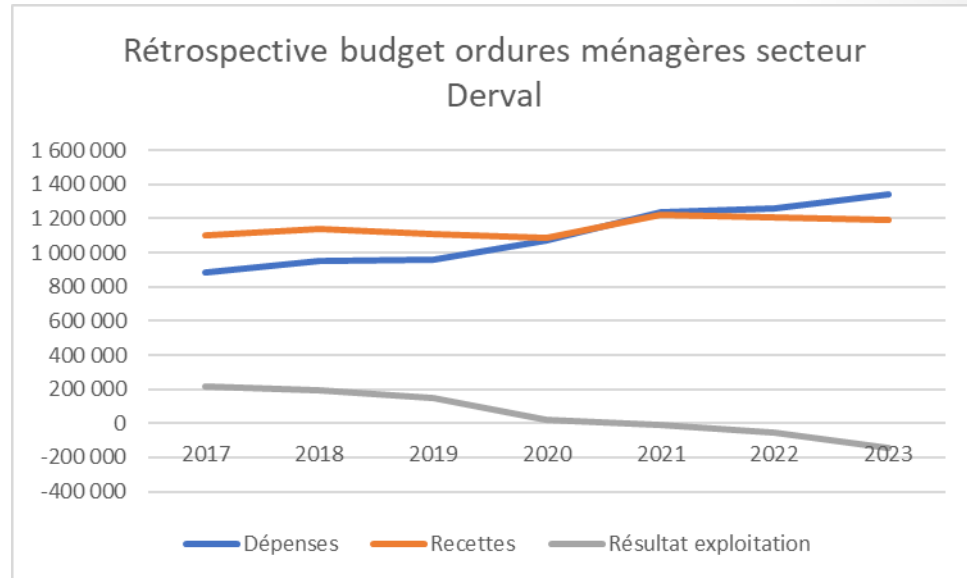
Après une phase de financement des investissements, l'équilibre se fait dans le temps en fonction des ventes réalisées.

Le budget transport, service dont l'équilibre se fait grâce à une subvention du budget principal

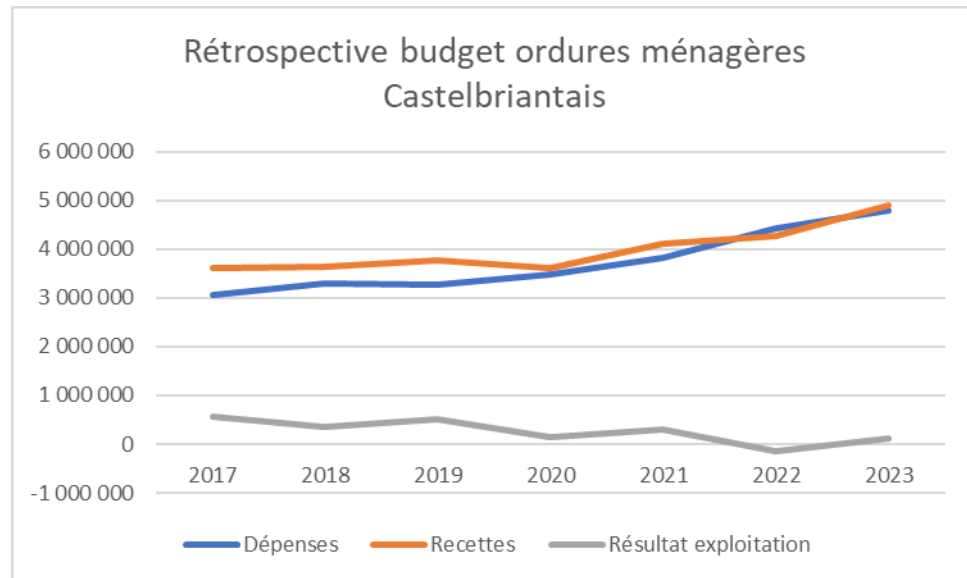
BUDGETS ANNEXES ORDURES MENAGERES

Rétrospective 2017-2023

Sur le secteur de Derval, la hausse de la redevance d'ordures ménagères décidée en avril 2023 a été appliquée à compter du second semestre. Les recettes devraient rattraper les dépenses à partir de 2024

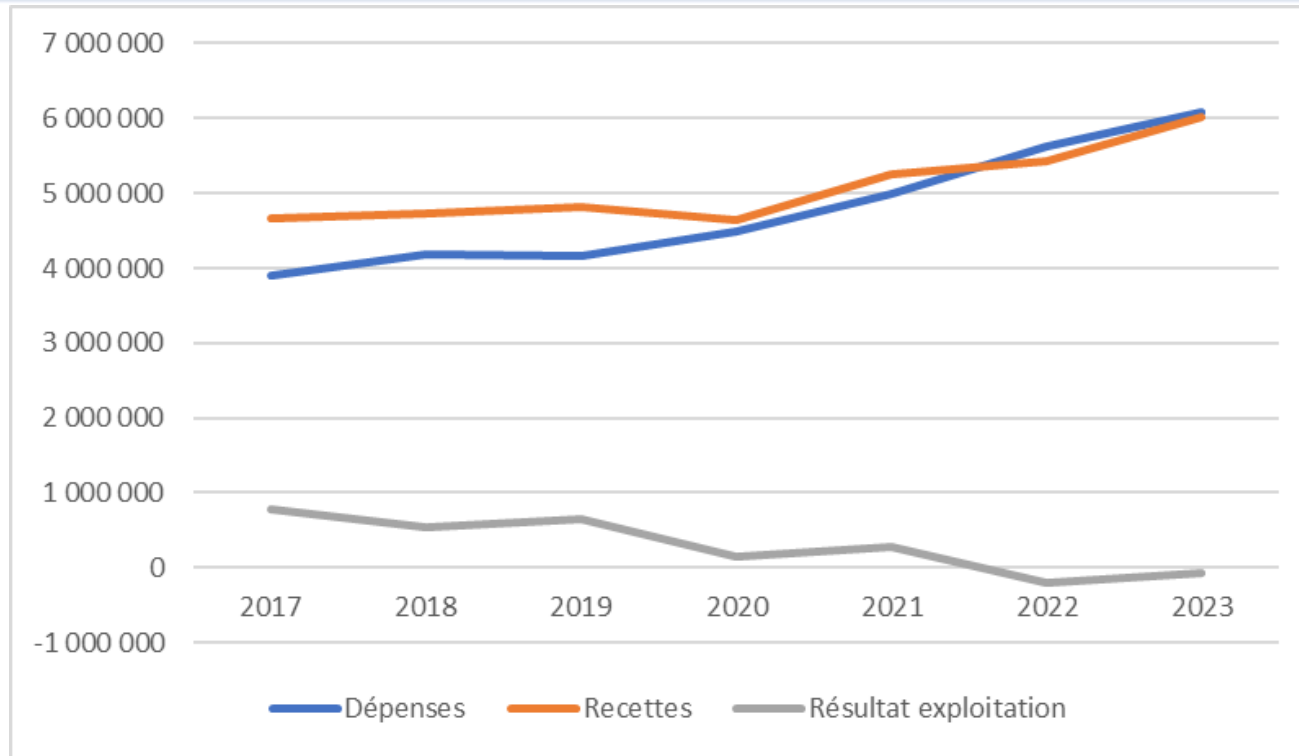


Sur le secteur du Castelbriantais, la hausse décidée en avril 2023 va permettre de neutraliser l'effet de ciseaux et de retrouver un résultat positif dès 2023



Rétrospective 2017-2023

Budgets SICTOM et REOM consolidés



Poursuite sur 2023 de la hausse des dépenses de fonctionnement en raison essentiellement de la hausse des dépenses liées aux coûts de collecte, traitement et tri des déchets et l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Des recettes en hausse suite à l'augmentation de la TEOM et de la REOM décidées en 2023.

Éléments de prospective 2024-2026 en fonctionnement

- **Maintien des taux de TEOM et du montant de REOM**
- Tassement de l'augmentation des dépenses liées aux marchés avec le renouvellement des marchés collecte, tri et traitement au 01/01/24
- Augmentation de la valeur du point en année pleine et l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires aux agents au 1^{er} janvier
- Des recettes en augmentation en 2024 dues à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales et l'impact en année pleine de la hausse de la REOM

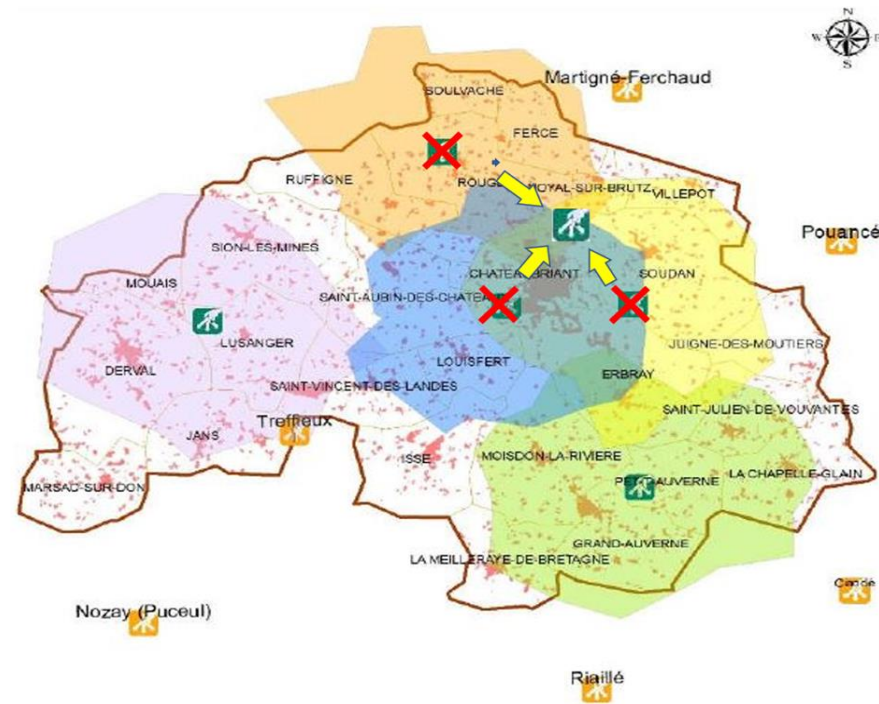
- **Etude en cours sur le financement TEOM et REOM et l'optimisation du service**

Éléments de prospective 2024-2026 en investissement

- Un programme d'investissement récurrents pour le maintien de la qualité de service (renouvellement des bennes, des colonnes, des bacs ...) estimé à 450 à 500 K€ par an
- Des investissements structurants :
 - Travaux déchetterie de Châteaubriant = 2 300 K€ HT sur 2024-2025
 - Déchetterie du Petit Auverné = 650 K€ HT à compter de 2026
- Financés par emprunt afin de lisser l'impact sur les tarifs dans le temps
 - Emprunt de 1 200 K€ souscrit en 2023
 - Emprunt de 1 000 K€ à prévoir à partir 2025

La création de la nouvelle déchetterie à Châteaubriant va conforter la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement

- Réduction des dépenses liées à l'accueil des usagers en passant de 3 sites à 1 suite à fermeture des déchetteries à Rougé et Soudan



- Réduction des dépenses de gestion des déchets par la mise en place d'un contrôle d'accès par barrières et badges supprimant les dépôts professionnels
- Augmentation des recettes par le développement de nouvelles possibilités de tri des déchets valorisables avec aide des éco organismes

AUTRES BUDGETS ANNEXES

Budgets Zones et Immobilier d'entreprises

- Déficit prévisionnel de ces deux budgets fin 2023 estimé à 4 500 K€
- Ces déficits correspondent à la valeur (coût de revient) des terrains et bâtiments inscrits au bilan, la valeur commerciale de ces biens est supérieure à ces montants. Fin 2023, le montant des promesses de vente déjà signées sur le budget zones s'élève à plus de 2 400 K€.
- Une valorisation immobilière permet d'équilibrer ces budgets

- Programme d'investissements 2024-2026
 - ⇒ Parc des Estuaires – aménagements de voirie 1 500 K€
 - ⇒ Requalification de la zone Horizon avec la première rue programmée - Kennedy 1 400 K€
 - ⇒ Poursuite de la construction d'ateliers relais dans les communes

Budget Transports

- Ce budget retrace les dépenses et recettes en lien avec le C'bus, les transports scolaires et le transport à la demande (TAD)
- En dépenses : le marché passé avec le transporteur pour le C'bus, la participation versée à la région pour le transport à la demande des 70 à 74 ans et des charges de personnel
- En recettes : la contribution de la région suite au transfert de la compétence c'bus, une participation par élève pour le transport scolaire et une subvention exceptionnelle de 14 K€ en 2023 obtenue dans le cadre de la crise énergétique
- Ce budget est équilibré par une subvention du budget principal

- En 2023, le montant de la subvention sera de l'ordre de 320 K€
- Pour 2024, elle pourrait s'élever à 360 K€

Budget Office de Tourisme

- Ce budget porte en dépenses les frais de fonctionnement du bâtiment office du tourisme, des animations organisées sur le territoire, la conception et l'impression de documents touristiques, une billetterie pour les manifestations, des achats pour la boutique et des charges de personnel
- Les recettes propres du service se montent à environ 30 000 euros par an
- Le budget est en équilibre grâce à une subvention, inchangée depuis plusieurs années, du budget principal de 200 K€
- Poursuite des actions déjà engagées en 2024

Budget SPANC

- Ce budget s'équilibre seul, sans participation du budget principal grâce à la facturation aux usagers des prestations réalisées
- Les contrôles sont réalisés par un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché de prestations de service
- Les tarifs votés en avril 2021 permettent en 2023 d'équilibrer le budget
- Pas d'évolution du service prévue en 2024

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HÉCHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Laurence LE BIHAN			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Marie-Pierre GUERIN
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20231215-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2023

Publication le : 15-12-2023



Le Président,

Alain HUNAUT